



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 09 avril 2025

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 09 avril 2025, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et M. Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. États financiers audités 2024 de la MRC - Adoption
4. Affectation de surplus cumulés – Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2024-2025
5. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2025
6. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2025
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2025
8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2025
9. Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 2025-412 – Certificat de conformité
10. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2024
11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du plan d'action 2025
12. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – volet Île d'Orléans – Rapport annuel d'activités 2024-2025 – Adoption
13. Transport des matières recyclables – Changement du centre de tri applicable
14. Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis – Année 2026
15. Communauté métropolitaine de Québec – Protocole d'entente – Mise en œuvre du Programme Les Petits ambassadeurs 2025
16. Petits ambassadeurs – Embauche d'une coordonnatrice
17. Inventaire des bâtiments agricoles 2010 – Appel d'offres sur invitation - Octroi d'un mandat
18. Programme d'aide à la voirie locale – Plan d'intervention
 - 18.1 Demande d'aide financière
 - 18.2 Autorisation à aller en appel d'offres
19. Ministère du Tourisme – Convention d'aide financière – Autorisation de signature
20. Bureau d'accueil touristique – Inspection technique – Demande de prix – Octroi d'un mandat
21. Guide et carte touristique – Octroi d'un contrat d'impressions



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

22. Littoral – Les Constellations de l'île d'Orléans – Signalisation des parcours - Autorisation à aller en appel d'offres
23. Conseiller en tourisme – Embauche (Accès Entreprise Québec)
24. Technicienne comptable – Révision des responsabilités
25. Coordinatrice en gestion des matières résiduelles – Changement de statut d'emploi
26. Directrice générale / greffière trésorière – Ajustement salarial
27. Adoption des dépenses du mois de mars 2025
28. Correspondance
29. Varia
30. Période de questions
31. Levée de la réunion

Résolution 2025-04-47

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- Du report du point 17. *Inventaire des bâtiments agricoles 2010 – Appel d'offres sur invitation - Octroi d'un mandat ;*
- De l'ajout du point 29.1 *Programme RénoRégion – Abolition ;*

Le point 29. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• États financiers audités 2024 de la MRC - Adoption

Mmes Mélanie Trudel et Joanie Poudrier, auditeurs comptables pour la firme Mallette, ont présenté aux maires les états financiers audités 2024 lors d'une rencontre de travail et ont répondu à leurs questions avec satisfaction.

Résolution 2025-04-48

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les états financiers audités 2024 de la MRC, tel que présentés.

4. Affectation de surplus cumulés – Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2024-2025

Résolution 2025-04-49

Considérant que l'ensemble des travaux prévus au Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2024-2025 n'ont pas tous été réalisés en 2024 ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'affecter 111 172 \$ du surplus cumulé non affecté de la MRC pour le Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2024-2025.

5. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 05 mars 2025

Résolution 2025-04-50

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 05 mars 2025, tel que déposé.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-378 — M-103

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

6. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 05 mars 2025

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2025

Résolution 2025-04-51

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2025, tel que déposé.

8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2025

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

9. Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 2025-412 – Certificat de conformité

Résolution 2025-04-52

Considérant que la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 2025-412 visant à modifier le règlement de zonage 2021-380 afin d'apporter des précisions quant à la définition du terme « terrain » ainsi qu'à ajouter certaines dispositions encadrant le groupe d'usage « Communauté (CM) »;

Considérant que la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC de L'Île-d'Orléans le règlement 2025-412 ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Considérant qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 2025-412 ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 2025-412 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

10. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2024

La MRC de L'Île-d'Orléans a reçu l'attestation du Ministère de la sécurité publique pour la révision de son Schéma de couverture de risques le 19 décembre 2019. Le Rapport annuel 2024 est le bilan de l'an 5 du Plan de mise en œuvre du présent schéma révisé.

Résolution 2025-04-53



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques d'adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent en matière de sécurité incendie ;

Considérant que ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** que la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans :

- Adopte le rapport constitué du bilan des activités des services de sécurité incendie de son territoire démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2024 en regard des objectifs fixés au Schéma de couverture de risques en incendie adopté en décembre 2019 ;
- Transmette copie dudit rapport au ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du plan d'action 2025

Résolution 2025-04-54

Considérant que le ministre de la Sécurité publique a établi de nouvelles orientations en matière de sécurité incendie, lesquelles ont été publiées à la Gazette officielle du Québec le 5 mars 2025 ;

Considérant que la MRC doit procéder à la modification de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en fonction des nouvelles orientations ministérielles dans un délai de 24 mois ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que le Plan d'action 2025 soit consacré aux travaux de modification du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de le rendre conforme aux nouvelles orientations ministérielles.

12. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – volet Île d'Orléans – Rapport annuel d'activités 2024-2025 – Adoption

Résolution 2025-04-55

Attendu que l'Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale a été signée par la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et la MRC le 20 août 2018 ;

Attendu que les représentants du Gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le Partenariat 2020-2024 : *Pour*



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4378 — M-103

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

des municipalités et des régions encore plus fortes, le 30 octobre 2019 ;

Attendu qu'en vertu du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, les sommes accordées en 2021-2022 pour le Fonds de la région de la Capitale-Nationale sont reconduites pour les exercices gouvernementaux 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ;

Attendu que la MRC doit produire à la Ministre un bilan des activités réalisées et des projets ayant fait l'objet d'un financement en 2024-2025 ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport annuel 2024-2025 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) tel que présenté.

13. Transport des matières recyclables – Changement du centre de tri applicable

Résolution 2025-04-56

Considérant que la MRC et Services GFL environnemental Inc, ont signé un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2025 ;

Considérant que les matières recyclables collectées à l'île d'Orléans étaient acheminées au Centre de tri de la ville de Québec ;

Considérant que le 12 décembre 2024, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) avisait la MRC que le lieu de livraison (centre de tri) où les matières recyclables devaient être acheminées à compter du 1^{er} janvier 2025 était la Société VIA située à Lévis ;

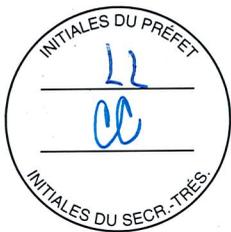
Considérant la distance supplémentaire parcourue en janvier 2025 pour l'acheminement des matières recyclables au centre de tri de Lévis, laquelle a engendré une hausse des coûts de transport de 8 704,32 \$;

Considérant qu'ÉEQ remboursera l'excédent des coûts de transport initialement prévus au contrat liant la MRC et Services GFL environnemental Inc. pour le mois de janvier 2025 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** que la MRC :

- Paie l'excédent des coûts de transport de 8 704,32 \$ à GFL environnemental Inc. pour le mois de janvier 2025 ;
- Demande un remboursement de 8 704,32 \$ à Éco Entreprise Québec à la suite du changement de désignation du lieu de livraison des matières recyclables collectées à l'île d'Orléans.

14. Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis – Année 2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2025-04-57

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans est partenaire de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente), laquelle regroupe treize organisations partenaires issues des milieux municipal, gouvernemental et agricole ;

Considérant que cette Entente vise à soutenir des projets structurants en faveur du développement agricole et agroalimentaire, dans une perspective de développement durable, de mise en valeur des territoires et de vitalité économique régionale ;

Considérant que le comité directeur de l'Entente a adopté, lors de sa rencontre du 29 novembre 2024, la résolution AGRO-2024-11-29-9 autorisant la prolongation de l'Entente jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'assurer la continuité des projets en cours et de permettre un arrimage adéquat avec la future Stratégie 2026-2034 ;

Considérant que la contribution financière des partenaires est proposée au même niveau que celle engagée pour l'année 2025 ;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec a été mandatée, à titre de gestionnaire de l'Entente, pour coordonner les démarches liées à cette prolongation ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Confirme sa participation à la prolongation de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- S'engage à y contribuer financièrement en 2026, pour un montant de 16 983 \$, correspondant à sa contribution versée en 2025 ;
- Autorise la préfète, Mme Lina Labbé, à signer l'addenda à intervenir à l'Entente, afin d'officialiser cette prolongation ;
- Transmette une copie de cette résolution à la Communauté métropolitaine de Québec.

15. Communauté métropolitaine de Québec – Protocole d'entente – Mise en œuvre du Programme Les Petits ambassadeurs 2025

Résolution 2025-04-58

Attendu que le 21 février 2023, eut lieu la signature de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (« Entente ») réunissant 13 parties signataires du milieu municipal, agricole et gouvernemental, dont la CMQuébec qui agit à titre de gestionnaire de cette Entente, ainsi que la MRC ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que l'Entente inclut diverses mesures permettant de valoriser auprès des consommateurs les produits et les activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis ;

Attendu que le programme Les Petits ambassadeurs (« Programme ») se décline sous forme d'accréditation attribuée aux services de garde éducatifs d'une région qui s'engagent, via un cahier des charges signé annuellement, à sensibiliser les jeunes au monde agroalimentaire en offrant un minimum de 2 activités éducatives et agrotouristiques annuelles et à utiliser les produits locaux en respectant un seuil minimal d'approvisionnement en produits locaux dans leur établissement ;

Attendu que le comité directeur de l'Entente a approuvé une participation au Programme et octroyé un budget pour sa réalisation ;

Attendu que la MRC s'engage, au bénéfice de la région et en concertation avec les partenaires signataires de l'Entente, à prendre en charge la mise en œuvre et la gestion du Programme pour la période couvrant l'année 2025 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025), le tout en conformité avec les dispositions de la présente entente, incluant ses annexes ;

Attendu que le 10 février 2025 et le 27 mars 2025, la MRC a informé la CMQuébec, par courriel, que sa demande d'aide financière pour le Programme 2025 était révisée à la baisse, passant de 50 000 \$ à 10 500 \$, puis à 0 \$;

Attendu que cette diminution de demande d'aide financière résulte d'une réduction du nombre d'heures travaillées par la chargée de projet en 2024, ce qui a engendré un excédent de 13 517 \$ au 31 décembre 2024, lequel sera réaffecté en 2025 pour la poursuite du projet ;

Attendu qu'un horaire à temps partiel suffira pour assurer la continuité du projet en 2025, et que les besoins financiers pour 2025, tels que définis dans l'Entente, sont de 0 \$;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer le Protocole d'entente avec la Communauté métropolitaine de Québec pour la mise en œuvre du programme Les Petits ambassadeurs 2025.

16. Petits ambassadeurs – Embauche d'une coordonnatrice

Résolution 2025-04-59

Considérant la résolution 2025-04-58 adoptée par le Conseil de la MRC le 9 avril 2025 ;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans a été désignée, au nom des partenaires régionaux, à titre de gestionnaire du projet *Les petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale* ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une coordonnatrice pour la mise en œuvre du programme Petits ambassadeurs à la suite d'une démission ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que le comité de sélection composé de Mmes Julie Goudreault, conseillère aux entreprises à la MRC, d'Andréanne Béland, agente de développement à la MRC de Portneuf et de Pascale Chaumette, répondante régionale en nutrition (CIUSSS), a reçu 40 candidatures, en a rencontré trois (3) en entrevue et recommande la candidature de Mme Myriam Poirier ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de :

- Procéder à l'embauche de Mme Myriam Poirier à titre de chargée de projet du programme Petits ambassadeurs pour un contrat de 396 heures pour la période du 10 avril 2025 au 31 décembre 2025, moyennant des honoraires de 12 672 \$ à même les sommes résiduelles de 2024, tel que convenu au Protocole d'entente avec la Communauté métropolitaine de Québec pour la mise en œuvre du programme Les Petits ambassadeurs 2025 ;
- Désigner la préfète, Mme Lina Labbé, et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour signer le contrat avec Mme Myriam Poirier.

17. Inventaire des bâtiments agricoles 2010 – Appel d'offres sur invitation - Octroi d'un mandat

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

18. Programme d'aide à la voirie locale – Plan d'intervention

18.1 Demande d'aide financière

Résolution 2025-04-60

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'élaboration d'un plan d'intervention ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** que le conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Autorise la présentation d'une demande d'aide financière ;
- Confirme son engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Certifie que la directrice générale, Mme Chantale Cormier, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, incluant la convention d'aide financière si applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

18.2 Autorisation à aller en appel d'offres

Résolution 2025-04-61

Considérant que cinq des six municipalités de l'île ont des routes admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), et donc à la réalisation d'un plan d'intervention ;

Considérant l'adoption de la résolution 2025-04-60 par le Conseil de la MRC le 9 avril 2025 ;

Considérant que ce programme vise à établir l'état des infrastructures, à structurer les interventions requises et à se doter d'une stratégie de planification à court et moyen terme afin de procéder à la détermination des besoins et des priorités d'intervention ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier à aller en appel d'offres pour l'élaboration d'un Plan d'intervention.

19. Ministère du Tourisme – Convention d'aide financière – Autorisation de signature

Résolution 2025-04-62

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans a pour mission d'offrir des informations et des renseignements touristiques aux visiteurs ainsi que de répondre à leurs attentes, de faciliter leur parcours et de contribuer à leur faire vivre une expérience touristique mémorable ;

Attendu qu'en vertu du paragraphe 2° de l'article 5 de la Loi sur le ministère du Tourisme (RLRQ, chapitre M-31.2), dans l'exercice de ses responsabilités, la Ministre peut conclure des ententes avec toute personne, association, société ou tout organisme ;

Attendu qu'en vertu du premier alinéa de l'article 6 de cette loi, la Ministre peut prendre toute mesure utile à la réalisation de sa mission, notamment, fournir aux personnes, aux entreprises et aux organismes les services qu'elle juge nécessaires au développement touristique du Québec et apporter, aux conditions qu'elle détermine dans le cadre des orientations, des politiques et des stratégies gouvernementales et, dans certains cas, avec l'autorisation du gouvernement, son soutien financier ou technique à la réalisation d'actions ou de projets ;

Attendu que la Ministre désire octroyer une aide financière à la MRC de L'Île-d'Orléans pour le soutenir dans la mise en œuvre d'un projet qui découle de la stratégie de rehaussement de l'accueil proposée par son association touristique régionale, Destination Québec Cité ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que Destination Québec Cité assumera la mise de fonds requise pour la mise en œuvre du projet ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer la Convention d'aide financière avec la ministre du Tourisme pour la mise en œuvre d'un projet de rehaussement de l'accueil.

20. Bureau d'accueil touristique – Inspection technique – Demande de prix – Octroi d'un mandat

Résolution 2025-04-63

Considérant que la MRC a procédé à une demande de prix auprès de six (6) firmes pour la réalisation par un inspecteur agréé d'une inspection technique du Bureau d'accueil touristique de l'île d'Orléans ;

Considérant que la MRC a obtenu deux prix :

Expert Bâtiment	8 680 \$
GEQ – Bâtiment conseil	1 490 \$

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'octroyer le mandat d'inspection technique du Bureau d'accueil touristique de l'île d'Orléans à GEQ – Bâtiment conseil, moyennant des honoraires de 1 490 \$, plus les taxes applicables, via le projet *Signature*.

21. Guide et carte touristique – Octroi d'un contrat d'impressions

Résolution 2025-04-64

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'impression du guide et de la carte touristique pour l'année 2025 ;

Considérant la soumission de Caméléon du 5 avril 2025, au coût de 39 680 \$ plus les taxes applicables, pour l'impression du guide et de la carte touristique 2025, Caméléon ayant sollicité trois (3) imprimeurs pour établir sa soumission ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat pour l'impression du guide et de la carte touristique 2025 à Caméléon, moyennant des frais de 39 680 \$, plus les taxes applicables, à même le budget annuel de la MRC.

22. Littoral – Les Constellations de l'île d'Orléans – Signalisation des parcours - Autorisation à aller en appel d'offres

Résolution 2025-04-65

Considérant la mise en place des quatre (4) parcours *Littoral - Les Constellations de l'île d'Orléans* ;

Considérant qu'il y a lieu de signaler lesdits parcours par l'installation de mobilier urbain ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4378 — M-103

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

23. Conseiller en tourisme – Embauche (Accès Entreprise Québec)

Résolution 2025-04-66

Considérant le départ à la retraite de la responsable du Bureau d'accueil touristique à la fin de l'année 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'une conseillère aux entreprises touristiques pour la remplacer ;

Considérant que le réseau Accès Entreprise Québec permet l'embauche d'une conseillère aux entreprises touristiques ;

Considérant que le comité de sélection composé de Mmes Brigitte Bouchard, responsable du Bureau d'accueil touristique, Marie-Maude Chevrier, adjointe à la direction générale et Chantale Cormier, a reçu plus de 40 candidatures, en a rencontré quatre (4) en entrevue et recommande la candidature de Mme Sarah Thibaudeau-Cormier ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de :

- Procéder à l'embauche de Mme Sarah Thibaudeau-Cormier à titre de conseillère aux entreprises touristiques dans le cadre du financement octroyé à la MRC via le Réseau Accès Entreprise Québec et selon les conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.
- Désigner la préfète, Mme Lina Labbé, et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour signer le contrat avec Mme Sarah Thibaudeau-Cormier.

24. Technicienne comptable – Révision des responsabilités

Résolution 2025-04-67

Considérant que les tâches de la technicienne comptable ont augmenté considérablement depuis 2019 à la suite de nouvelles responsabilités confiées aux MRC par le gouvernement, lesquelles ont généré l'ajout d'employés ainsi que la gestion de nouvelles ententes et programmes ;

Considérant que certaines tâches et responsabilités de la technicienne comptable ont évolué afin de dégager la direction générale ;

Considérant que la technicienne comptable a été formée pour procéder aux écritures de régularisation annuelles engendrant une diminution des coûts de l'audition comptable annuelle ;

Considérant qu'à la suite de l'augmentation des responsabilités de la technicienne comptable, il y a lieu de désigner le poste sous l'appellation de technicienne comptable sénior ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** que le poste de technicienne comptable soit désigné sous l'appellation de technicienne comptable



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

sénior, selon les conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

25. Coordonnatrice en gestion des matières résiduelles – Changement de statut d'emploi

Résolution 2025-04-68

Considérant la délégation de compétences des municipalités de l'île d'Orléans à la MRC via l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles 2007-2027 ;

Considérant que depuis la signature de cette entente, la MRC confie la gestion de ses matières résiduelles à contrat à quelques heures par semaine ;

Considérant qu'une coordonnatrice en gestion des matières résiduelles offre ses services à la MRC depuis avril 2021, d'abord à temps partiel et depuis le 1^{er} janvier 2025, à 28h par semaine ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder à Mme Audrey Guillemette-Lacasse le statut d'employé permanent à titre de coordonnatrice de la gestion des matières résiduelles, selon les conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés, et ce rétroactivement au 1^{er} avril 2025.

26. Directrice générale / greffière trésorière – Ajustement salarial

Résolution 2025-04-69

Considérant que la directrice générale / greffière-trésorière est à l'emploi de la MRC depuis 1998 ;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer que le salaire de la directrice générale / greffière-trésorière s'établisse à la médiane des salaires payés aux directions générales des MRC du Québec ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** que le salaire de la directrice générale / greffière-trésorière soit indexé de 2%, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

27. Adoption des dépenses du mois de mars 2025

Résolution 2025-04-70

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mars 2025, lesquelles s'élèvent à 437 366,76 \$.

28. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

29. Varia



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-278 — M-103

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

29.1 Programme Réno-Région – Abolition

Résolution 2025-04-71

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

Considérant que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

Considérant qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

Considérant que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

Considérant que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

Considérant que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

Considérant que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

Considérant que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

Considérant que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

- De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;
- De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

30. Période de questions

Aucune question n'est posée.

31. Levée de la réunion

Résolution 2025-04-72

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h09.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 07 mai 2025 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé
Préfète